

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

\*\*\*\*\*

**Séance ordinaire du 25 novembre 2021**

\*\*\*\*\*

L'an 2021, le 25 novembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis en son siège à Saint Loubès, sous la présidence de Frédéric DUPIC, pour une séance ordinaire.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Pierre COTSAS, Pascal COURTAZELLES, Luc DUTRUCH, Harrag KOUTCHOUK, Olivier LAFEUILLADE, Pierre DURAND, José MARTIN, Pierre SEVAL, Cédric CHALARD, Mmes Emmanuelle FAVRE, Céline BAGOLLE, Sylvie AYAYI, Sylvie FONTENEAU, Sybil PHILIPPE, Alice PLATRIEZ,

**EXCUSEE :**

Madame Sylvie BRISSON, ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE  
Madame Laetitia DA COSTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS  
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE  
Madame Nanou LAURENTJOYE, ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE

**ABSENT :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe GARRIGUE

**Date de convocation :** 12/11/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

**D. 2021-11-19 : Finances : décision modificative 2 : Budget Annexe « Assainissement collectif »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif du budget principal 2021,

Vu l'obligation de provisionner pour les dépréciations des créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans et que cette dépense n'avait pas encore été inscrite

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- Adopter la décision modificative n° 2 au budget annexe assainissement collectif telle que détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		

FONCTIONNEMENT				
D-6817-921 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-70611-921 : Redevance d'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>

<b>Total Général</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
----------------------	-------------------	-------------------

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :  
 - Adopter la décision la décision modificative n° 2 au budget annexe assainissement collectif telle que détaillée ci-dessus:

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Saint-Loubès, le 30 novembre 2021

Le Président  
  
 Frédéric DUPLIC  
